

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

3 OCTOBRE 2007

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007⁽¹⁾

PROGRAMME JUSTIFICATIF

(1) Voir Doc. n°458 (2007-2008) n°1

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Chapitre I - Services généraux	
Division organique 01 - Dotation au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	4
Division organique 06 - Cabinets ministériels	4
Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	5
Division organique 12 - Informatique	7
Division organique 13 - Gestion des immeubles	7
Division organique 14 - Relations internationales et actions du fonds social européen	7
 Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	8
Division organique 16 - Santé	8
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	9
Division organique 19 - Enfance	10
Division organique 20 - Affaires générales - Culture	11
Division organique 21 - Arts de la Scène	11
Division organique 22 - Livre	12
Division organique 23 - Jeunesse et Education permanente	12
Division organique 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques	13
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	13
Division organique 26 - Sport	15

	<u>Page</u>
Chapitre III - Education, Recherche et Formation	
Division organique 40 - Services communs, Affaires générales, Recherche en éducation, Pilotage de l'Enseignement (interréseaux) et Orientation - Relations internationales	17
Division organique 41 - Inspection de l'Enseignement	18
Division organique 45 - Recherche scientifique	18
Division organique 47 - Allocations et prêts d'études	20
Division organique 48 - Centres P.M.S.	21
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	21
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	22
Division organique 52 - Enseignement secondaire	25
Division organique 53 - Enseignement spécial	27
Division organique 54 - Enseignement universitaire	29
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	31
Division organique 56 - Enseignement de Promotion sociale	34
Division organique 57 - Enseignement artistique	35
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	
Division organique 85 - Dette directe	38
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des Institutions universitaires	38
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	
Division organique 90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française	39

CHAPITRE I SERVICES GENERAUX

DIVISION ORGANIQUE 01 DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MEDiateur DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

PROGRAMME 1 - PARLEMENT

11. Charges diverses

- 01.31 11 Dotation au Parlement de la Communauté française
Réduction : - 25 milliers d'euros

DIVISION ORGANIQUE 06 CABINETS MINISTERIELS

PROGRAMME 0 - GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

01. Cabinet de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire

- 11.02 01 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 15 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 12.19 01 Frais de fonctionnement du cabinet
Réduction : - 3 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 74.01 01 Dépenses patrimoniales du cabinet
Réduction : - 6 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

02. Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

- 74.01 02 Dépenses patrimoniales du cabinet
Réduction : - 4 milliers d'euros
L'indice santé moyen 2007 attendu est de 1,7% au lieu de 1,9% estimés au budget initial. La correction d'index est intégralement reportée sur cette A.B., dont les crédits sont jugés suffisants

03. Cabinet du Vice-Président et ministre du budget et des Finances

- 11.02 03 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 94 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

04. Cabinet du Ministre de la Fonction publique et des Sports

- 11.02 04 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Crédit supplémentaire : 108 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

05. Cabinet de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel

- 11.02 05 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 2 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

06. Cabinet de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé

- 74.01 06 Dépenses patrimoniales du cabinet
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

07. Cabinet du Ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale

- 11.02 07 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

- 12.19 07 Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)
Réduction : - 13 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit

- 74.01 07 Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit

PROGRAMME 9 - CHARGES LIEES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**91. Loyers - Frais de fonctionnement**

- 12.03 91 Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GENERALES - SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE**01. Dépenses de personnel**

- 11.04 01 Personnel autre que statutaire
Réduction : - 486 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit

02. Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions

- 01.08 02 Provision litige en cours dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente (nouveau)
Crédit supplémentaire : 508 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base
- 11.31 02 Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus et consultance générale
Réduction : - 407 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit

06. Médecine du travail

- 12.34 06 Conventions inhérentes à la Médecine du travail
Crédits supplémentaires années antérieures : 203 milliers d'euros
 Factures SPMT - Arista (actes techniques) et Medex

PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA WALLONIE-BRUXELLES

31. Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française

- 12.25 31 Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de rayonnement et de promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend
Crédit supplémentaire : 62 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit
- 12.27 31 Dépenses de toute nature relative à la promotion d'une alimentation saine (nouveau)
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- 33.05 31 Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger
Réduction : - 295 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 33.07 31 Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de l'identité de la Communauté Wallonie-Bruxelles
Réduction : - 37 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

34. Manifestations diverses

- 12.71 34 Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
Adaptation aux besoins - Transfert de l'A.B. 33.02.34
- 33.02 34 Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive
Réduction : - 25 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant - Transfert vers l'A.B. 12.71.34

PROGRAMME 5 - CABINETS DISSOUS

50. Charges liées aux cabinets dissous

- 11.03 50 Charges du personnel liées aux cabinets dissous
Crédit supplémentaire : 322 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 11.06 50 Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge
Crédit supplémentaire : 85 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

PROGRAMME 7 - CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

70. Frais de fonctionnement des Commissaires

- 11.04 70 Rémunération du personnel autre que statutaire
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
Adaptation aux besoins - Transfert de l'A.B. 12.01.70
- 12.01 70 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 4 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant - Transfert vers l'A.B. 11.04.70

**DIVISION ORGANIQUE 12
INFORMATIQUE****PROGRAMME 1 - INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE****14. Dotation ETNIC - Cyberécoles**

- 41.01 14 Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)
Réduction : - 32 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

**DIVISION ORGANIQUE 13
GESTION DES IMMEUBLES****PROGRAMME 1 - IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE****12. Loyers et énergie**

- 12.06 12 Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments
Crédit supplémentaire : 46 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

**DIVISION ORGANIQUE 14
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN****PROGRAMME 3 - DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT****30. Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens**

- 12.01 30 Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en Communauté française et la participation à des réunions internationales
Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros
Transfert en provenance de l'A.B. 33.01.36 de la DO 45
L'UMH ne souhaitant plus s'impliquer dans le programme de recherche INES de l'OCDE, la Direction des Relations internationales (MCF), qui exerce la tutelle administrative sur les recherches en éducation à vocation internationale, propose d'assumer directement cette mission

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 1 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

12. Hôpitaux universitaires

- 41.31 12 Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires
Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros
 Augmentation du taux d'intérêt des emprunts

- 61.34 12 Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires
Crédit d'engagement
Réduction : - 35 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 35 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 16
SANTÉ

PROGRAMME 1 - INTERVENTIONS DIVERSES

11. Accords de coopération

- 12.31 11 Dépenses relatives aux accords de coopération
Réduction : - 16 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 2 - PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

24. Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)

- 33.01 24 Prévention des assuétudes
Crédit supplémentaire : 185 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 33.05 24 Prévention de la tuberculose
Crédits supplémentaires années antérieures : 24 milliers d'euros
 Créances 2006 en suspens
- 33.08 24 Subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO
Crédit supplémentaire : 80 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

25. Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé

- 12.01 25 Dépenses de toute nature en matière de promotion de la santé et de médecine préventive
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Campagne de prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes

- 33.05 25 Dépistage des anomalies métaboliques
Crédits supplémentaires années antérieures : 65 milliers d'euros
 Soldes dépistages CHU Liège et UCL

PROGRAMME 3 - PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE

31. Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole

- 33.01 31 Subventions de fonctionnement des services P.S.E.libres
Crédit supplémentaire : 542 milliers d'euros
 Augmentation des populations scolaires et nouvelles modalités de liquidation des subventions
- 43.01 31 Subventions de fonctionnement des services P.S.E. officiels subventionnés
Crédit supplémentaire : 444 milliers d'euros
 Augmentation des populations scolaires et nouvelles modalités de liquidation des subventions

DIVISION ORGANIQUE 17 AIDE A LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Fonctionnement de divers services

- 12.02 01 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration
Crédit supplémentaire : 430 milliers d'euros
 Nouvelle estimation des besoins
Crédits supplémentaires années antérieures : 33 milliers d'euros
 Soldes 2006 des redevances SDSL

05. Achat de matériel

- 74.01 05 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre
Crédit supplémentaire : 45 milliers d'euros
 Equipement du personnel APE nouvellement recruté

PROGRAMME 1 - JEUNES EN DANGER ET JEUNES DELINQUANTS

11. Prévention générale

- 12.37 11 Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement
Réduction : - 26 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédits supplémentaires années antérieures : 26 milliers d'euros
 Créances 2005

12. Initiatives locales

- 33.16 12 Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse
Crédit supplémentaire : 516 milliers d'euros
 Financement complémentaire des SAS dans le cadre du Plan "Aide à la Jeunesse"

14. Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses

- 33.08 14 Subvention destinée au "Fonds Intersyndical d'Aide sociale", y compris créances années antérieures
Crédit supplémentaire : 178 milliers d'euros
 Reliquats de primes 2003, 2004, 2005

- 33.14 14 Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert
Réduction : - 521 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit
- 33.17 14 Subventions des services d'aide en milieu ouvert
Crédit supplémentaire : 118 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit tenant compte de la révision triennale 2007-2009
- 33.18 14 Subventions des centres d'orientation éducative
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit tenant compte de la révision triennale 2007-2009
- 33.24 14 Subventions des services de placement familial
Crédit supplémentaire : 116 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit tenant compte de la révision triennale 2007-2009
- 33.28 14 Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'hébergement
Réduction : - 1599 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit
- 33.29 14 Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les centres de jour
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit tenant compte de la révision triennale 2007-2009
- 33.30 14 Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'aide et d'intervention éducative
Crédit supplémentaire : 151 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit tenant compte de la révision triennale 2007-2009
- 33.35 14 Subventions non marchand
Réduction : - 200 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B. 01.01.01 de la DO 20

DIVISION ORGANIQUE 19 ENFANCE

PROGRAMME 1 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11. Office de la Naissance et de l'Enfance

- 41.01 11 Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance
Réduction : - 109 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres d'indexation actualisés

PROGRAMME 2 - POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE

21. Politique et accueil

- 01.01 21 Dépenses relatives à la politique de l'enfance
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

DIVISION ORGANIQUE 20
AFFAIRES GENERALES - CULTURE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Personnel

- 01.01 01 Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
Transfert de la DO 17, A.B. 33.35.14

DIVISION ORGANIQUE 21
ARTS DE LA SCENE

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

17. Activités pluridisciplinaires

- 33.07 17 Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires
Crédit supplémentaire : 51 milliers d'euros
Adaptation aux besoins - Transfert de l'A.B. 33.09.17
- 33.09 17 Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture
Réduction : - 80 milliers d'euros
Transfert partiel vers l'A.B. 33.07.17

PROGRAMME 2 - THEATRE

23. Compagnies et théâtres professionnels pour adultes

- 33.39 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation
Crédits supplémentaires années antérieures : 6 milliers d'euros
Contrat-programme d'Océan Nord

PROGRAMME 3 - MUSIQUE

33. Subventions en musique non classique

- 33.18 33 Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

37. Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions

- 33.30 37 Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés
Réduction : - 5 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres d'indexation actualisés

PROGRAMME 4 - ARTS DE LA DANSE

43. Compagnies de danse

- 33.36 43 Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes
Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 33.37 43 Subventions en vue de la création d'une politique de conventionnement
Réduction : - 1 millier d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 6 - ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE**62. Compagnies**

- 33.62 62 Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Nouvelle estimation du crédit

63. Festivals

- 33.63 63 Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
 Augmentation du nombre de festivals

DIVISION ORGANIQUE 22**LIVRE****PROGRAMME 2 - LETTRES ET LIVRE****21. Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres**

- 33.16 21 Aide à la création littéraire
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
 Résidence d'auteurs, Amay et Château Pont d'Oye et 2 bourses de création supplémentaires
 Transferts des A.B. 33.16.21 (20 milliers d'euros) et 33.26.24 (10 milliers d'euros)
- 33.18 21 Aide à la promotion et à la diffusion littéraires
Réduction : - 23 milliers d'euros
 Transfert vers les A.B. 33.16.21 (20 milliers d'euros) et 33.02.25 (3 milliers d'euros)

24. Promotion du livre belge de langue française

- 33.26 24 Promotion du livre
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B. 33.16.21

25. Activités liées à la BD, au livre de jeunesse, au conte et aux livres de sciences humaines

- 33.02 25 Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Dossier IBBY (International Board on Books for Young People - section Belgique)
 Transfert de l'A.B. 33.18.21

DIVISION ORGANIQUE 23**JEUNESSE ET EDUCATION PERMANENTE****PROGRAMME 3 - EDUCATION PERMANENTE****31. Activités du Service**

- 33.06 31 Subventions aux associations bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article 39 du décret du 17 juillet 2003 ou d'un contrat-programme dans le cadre dudit décret
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 33.30 31 Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Révision de l'indexation prévue à l'initial

DIVISION ORGANIQUE 24
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES

PROGRAMME 1 - DEPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL

11. Patrimoine culturel et Musées

- 74.80 11 Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française
- Région de langue française
Réduction : - 46 milliers d'euros
Transfert vers les crédits d'ordonnancement de l'A.B. 74.81.11

- 74.81 11 Acquisition d'œuvre d'art et d'objets de la collection Godart pour les musées relevant de la Communauté française (nouveau)
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 184 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 46 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base - Transfert de l'A.B. 74.80.11

14. Archives

- 33.37 14 Mundaneum
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
Révision de l'indexation prévue à l'initial
- 33.38 14 Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
Révision de l'indexation prévue à l'initial

PROGRAMME 2 - ARTS PLASTIQUES

21. Initiatives propres et aide aux institutions et associations

- 33.31 21 Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création et designers pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
Révision de l'indexation prévue à l'initial

DIVISION ORGANIQUE 25
AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11. Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel

- 12.20 11 Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
Frais liés aux conférences et réunions dans le cadre du salon ACF

12. Commission et Conseil supérieur de l'Audiovisuel

- 41.01 12 Dotation pour le fonctionnement du CSA
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
Adaptation liée à la formule d'indexation prévue à l'article 3 alinéa 2 du contrat de financement

- 41.02 12 Dotation pour le personnel du CSA
Crédit supplémentaire : 186 milliers d'euros
 Augmentation pour l'engagement de personnel prévu à l'article 1er § 3 du contrat de financement

13. Organismes d'audiovisuel

- 74.05 13 Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels
Crédit supplémentaire : 96 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins des ateliers d'accueil et de production - Transfert de l'A.B. 41.03.21

15. Aides à la professionnalisation et à la formation des employeurs

- 33.01 15 Subventions destinées à la professionnalisation et à la formation des employeurs
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

PROGRAMME 2 - CINEMA ET VIDEO

21. Aides à la production cinématographique et télévisuelle

- 01.01 21 Dépenses relatives au guichet unique du cinéma
Réduction : - 50 milliers d'euros
 Montant non utilisé en 2007
- 33.05 21 Subventions à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Révision due au calcul d'indexation
- 33.06 21 Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel
Réduction : - 19 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 41.03 21 Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel
Réduction : - 109 milliers d'euros
 Transfert partiel vers l'A.B. 74.05.13

PROGRAMME 3 - RADIO ET TELEVISION

31. Dotations et subventions en faveur de la R.T.B.F.

- 41.01 31 Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (R.T.B.F.)
Réduction : - 943 milliers d'euros
 Révision due au calcul de l'indexation
- 41.05 31 Dotation à la R.T.B.F. pour ses frais spécifiques au projet TV5
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Révision due au calcul de l'indexation

33. Soutien aux télévisions locales

- 31.09 33 Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision
Réduction : - 43 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B. 74.06.33
- 33.10 33 Subventions aux télévisions locales
Réduction : - 108 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des indices réels

- 74.06 33 Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels
Crédit supplémentaire : 43 milliers d'euros
 Demandes exceptionnelles en équipement (studio TVCom notamment) - Transfert de l'A.B.
 31.09.33

35. Fréquences Radio Diffusion

- 74.01 35 Achats de biens meubles durables
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Achat d'un logiciel complémentaire (modèle de propagation) au logiciel de calcul des fréquences

PROGRAMME 4 - PRESSE

41. Aide directe à la presse d'opinion

- 41.01 41 Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Nouveau calcul en fonction de l'indice réel de décembre 2006

DIVISION ORGANIQUE 26 SPORT

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Biens et services

- 12.01 01 Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Adaptation du crédit aux besoins : consultations juridiques

02. Fournitures

- 12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration
Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros
 Frais de maintenance du logiciel de gestion administrative et comptable destiné aux fédérations

PROGRAMME 1 - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

12. Médailles, prix, trophées, plaquettes

- 12.31 12 Achats de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Reconstitution du stock

14. Centres sportifs

- 01.01 14 Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs
Crédit supplémentaire : 457 milliers d'euros
 Augmentation du coût des locations (ASBL) et du coût des contrats de maintenance des centres sportifs

PROGRAMME 3 - SUBVENTIONS DIVERSES

31. Subventions pour le sport de haut niveau

- 33.07 31 Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs
Réduction : - 100 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

32. Plaines de jeux et installations de jeux sportifs

- 33.13 32 Subventions aux organisateurs de camps sportifs
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
 Augmentation du volume des demandes introduites
- 33.15 32 Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Augmentation du volume des demandes introduites

34. Insertion sociale par le sport

- 12.34 34 Insertion sociale par la pratique du sport
Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros
 Augmentation des demandes dans les dossiers PIPI et Été Jeunes
- 33.16 34 Subvention aux sports de quartier
Réduction : - 50 milliers d'euros
 Faible niveau des demandes de subventionnement introduites

35. Subventions aux fédérations, A.S.B.L., centres ou clubs sportifs

- 01.01 35 Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle
Réduction : - 8 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédits supplémentaires années antérieures : 8 milliers d'euros
- 33.02 35 Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières
Réduction : - 655 milliers d'euros
 Prise en charge du logiciel destiné aux fédérations sur l'A.B. 12.02.02 (55 milliers d'euros) -
 Nouvelle estimation du crédit
- 33.18 35 Subventions aux centres sportifs locaux
Réduction : - 125 milliers d'euros
 Nouvelle estimation

36. Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage

- 12.35 36 Evaluation des sportifs de haut niveau
Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros
 Prise en charges de nouvelles conventions
- 33.01 36 Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale anti-dopage (AMA)
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

43. Equipement durable

- 74.01 43 Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

CHAPITRE III EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40

SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GENERALES, RECHERCHE EN EDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRESEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 2 - PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES

21. Provisions diverses

- 01.02 21 Dépenses de toute nature en vue de couvrir le volet qualitatif des mesures prises dans le domaine de l'enseignement (protocole d'accord du 7 avril 2004)

Réduction : - 807 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 01.05 21 Quote-part de la Communauté française dans le régime de l'Aide à la Promotion de l'Emploi (APE)

Crédit supplémentaire : 13.500 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

22. Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire

- 11.31 22 Dépenses relatives aux arriérés ONSS et honoraires d'avocats

Crédit supplémentaire : 8000 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

PROGRAMME 4 - RECHERCHES EN EDUCATION, PILOTAGE INTERRESEAUX - ACTIVITES PEDAGOGIQUES INTERRESEAUX - ORIENTATION - DIVERS

40. Inspection - Pilotage - Interréseaux

- 01.02 40 Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement

Crédit supplémentaire : 220 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

- 01.04 40 Dépenses de toute nature en relation avec l'orientation

Réduction : - 43 milliers d'euros

Transfert vers les CSAA

Crédits supplémentaires années antérieures : 53 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

- 01.11 40 Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de logiciels scolaires agréés

Réduction : - 19 milliers d'euros

Révision de l'Indexation

- 41.01 40 Institut de la formation en cours de carrière

Réduction : - 442 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit

**DIVISION ORGANIQUE 41
INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE INSPECTION - DEPENSES DE PERSONNEL

12. Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire

- 11.03 12 Personnel statutaire
Réduction : - 39 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

13. Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire

- 11.03 13 Personnel statutaire
Réduction : - 14 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

14. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement spécial

- 11.03 14 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
Adaptation aux besoins

16. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale

- 11.03 16 Personnel statutaire
Réduction : - 1 millier d'euros
Crédit jugé suffisant

17. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique

- 11.03 17 Personnel statutaire
Réduction : - 1 millier d'euros
Crédit jugé suffisant

18. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance

- 11.03 18 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

**DIVISION ORGANIQUE 45
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION

02. Frais de fonctionnement

- 12.20 02 Dépenses quelconques au soutien de la recherche
Réduction : - 8 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 1 - SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILES

11. Financement des prix, bourses, frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques

- 33.03 11 Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes
Réduction : - 18 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
Le crédit a été réduit sur base d'une actualisation des nécessités réelles. En effet, aucun candidat belge n'a pu être retenu pour l'Ecole française d'Athènes. Pour mémoire, la réduction de ce crédit permettra d'alimenter l'A.B. 41.50.31

12. Associations scientifiques et universitaires

33.05 12 Subventions

Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

Le crédit a été adapté sur base d'une actualisation des nécessités réelles

PROGRAMME 2 - SUBVENTIONS DIVERSES**20. Recherche scientifique fondamentale collective**

33.01 20 Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)

Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros

Indexation du crédit de 2%, au lieu de 1,9% retenu pour le budget initial

PROGRAMME 3 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE**31. Subventions ASBL ou assimilés**

41.50 31 Subventions à la Ferme expérimentale du Sart Tilman (nouveau)

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Il s'agit d'une nouvelle allocation de base

Cette subvention permettra de soutenir et de renforcer la dimension pédagogique de cet outil, lequel aura pour vocation de sensibiliser les étudiants au monde rural et d'organiser des activités à destination du grand public

33. Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés

41.04 33 Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (Loi du 27/07/1971)

Réduction : - 22 milliers d'euros

Cette diminution de crédit est indirecte car induite par la correction d'index appliquée aux allocations de fonctionnement des trois universités complètes et des trois académies

41.05 33 Subventions au FNRS dans le cadre du plan d'expansion

Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros

Indexation du crédit de 2%, au lieu de 1,9% retenu pour le budget initial

41.06 33 Subsides pour recherche médicale (FRSM)

Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros

Indexation du crédit de 2%, au lieu de 1,9% retenu pour le budget initial

41.07 33 Subvention aux fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA)

Réduction : - 8 milliers d'euros

La prévision d'indice santé de décembre 2007 a été revue légèrement à la baisse

41.08 33 Subvention à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)

Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros

Indexation du crédit de 2%, au lieu de 1,9% retenu pour le budget initial

41.10 33 Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective - Initiative des chercheurs

Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros

Indexation du crédit de 2%, au lieu de 1,9% retenu pour le budget initial

34. Subventions diverses

41.10 34 Subventions aux centres de génétique humaine reconnus

Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros

Indexation du crédit de 2%, au lieu de 1,9% retenu pour le budget initial

35. Fonds et programmes de recherche

- 41.13 35 Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires
Réduction : - 13 milliers d'euros
 La prévision d'indice santé de décembre 2007 ayant été revue légèrement à la baisse, il en résulte logiquement une diminution au niveau de la subvention aux académies dans le cadre des ARC
- 41.14 35 Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires
Réduction : - 14 milliers d'euros
 La prévision d'indice santé de décembre 2007 ayant été revue légèrement à la baisse, il en résulte logiquement une diminution au niveau de la subvention aux académies dans le cadre des FSR
- 41.15 35 Subvention au Fonds de garantie pour les chercheurs
Réduction : - 19 milliers d'euros
 Cette réduction de crédit permettra d'alimenter l'A.B. 41.50.31

36. Activités internationales

- 33.01 36 Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE
Réduction : - 18 milliers d'euros
 L'UMH ne désirant plus s'impliquer dans le programme de recherche INES de l'OCDE, le crédit y relatif est transféré vers la division organique 14, A.B. 12.01.30 " Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en CF et la participation à des réunions internationales". La mission sera reprise par la Direction des Relations Internationales du Ministère de la Communauté française, qui exerce la tutelle administrative sur les recherches en éducation à vocation internationale

DIVISION ORGANIQUE 47
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ETUDES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE**02. Frais de fonctionnement**

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Prise en charge de l'impression de brochures - Transfert de l'A.B. 12.66.02
- 12.66 02 Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études
Réduction : - 9 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B. 12.01.02
 Les crédits de l'A.B. 12.06 ne sont plus suffisants pour couvrir toutes les initiatives en la matière. Cette AB ne supportera plus que le coût d'impression du rapport d'activité

PROGRAMME 1 - ALLOCATIONS ET PRÊTS**10. Allocations et prêts**

- 33.02 10 Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)
Crédit supplémentaire : 379 milliers d'euros
 Ce crédit variable a été revu à la hausse sur base des recettes attendues en 2007

DIVISION ORGANIQUE 48
CENTRES PMS

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES PMS

40. Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 1084 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

42. Centres PMS officiels subventionnés - Subventions-traitements

- 43.01 42 Subventions-traitements
Réduction : - 29 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit

43. Centres PMS libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 43 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS

50. Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 50 Dotation globale
Réduction : - 18 milliers d'euros
Révision de l'indexation

52. Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 43.23 52 Subventions forfaitaires
Réduction : - 6 milliers d'euros
Révision de l'indexation

54. Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 44.23 54 Subventions forfaitaires
Réduction : - 16 milliers d'euros
Révision de l'indexation

DIVISION ORGANIQUE 50
AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE
FRANCAISE

PROGRAMME 4 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES PARASCOLAIRES - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

40. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Traitements des chargés de mission
Crédit supplémentaire : 148 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

41. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 34 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 5 - CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

51. Frais de fonctionnement

- 41.23 51 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

PROGRAMME 6 - CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

60. Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 60 Traitements des chargés de mission et personnel statutaire
Réduction : - 12 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

61. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 61 Personnel statutaire
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

**DIVISION ORGANIQUE 51
 ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES MATERNELLES

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire du maternel
Réduction : - 96 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

44. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 44 Subventions-traitements dans le maternel
Réduction : - 759 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

45. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 45 Subventions-traitements dans le maternel
Réduction : - 535 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES

53. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.23 53 Subventions forfaitaires dans le maternel
Réduction : - 181 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

54. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 54 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel
Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

55. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 55 Subventions forfaitaires dans le maternel
Réduction : - 251 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

56. Ecoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 56 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel
Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES PRIMAIRES**61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 61 Personnel statutaire du primaire
Réduction : - 275 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

62. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 62 Personnel statutaire du primaire
Réduction : - 9 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

63. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 63 Subventions-traitements dans le primaire
Réduction : - 1555 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

64. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 64 Subventions-traitements dans le primaire
Réduction : - 1262 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES**70. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 70 Dotation globale pour le fondamental
Réduction : - 214 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

71. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 71 Assurance des élèves du primaire
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

72. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.05 72 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire
Réduction : - 1 millier d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

- 43.23 72 Subventions forfaitaires dans le primaire
Crédit supplémentaire : 134 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

73. Ecoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 73 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

74. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.21 74 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire
Réduction : - 15 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

- 44.23 74 Subventions forfaitaires dans le primaire
Réduction : - 134 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

75. Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 75 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Crédit supplémentaire : 99 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ECOLE DE LA REUSSITE

90. Discriminations positives

- 01.03 90 Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"
Réduction : - 203 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

92. Formations en relation avec l'enseignement fondamental

- 01.03 92 Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française
Réduction : - 1 millier d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

- 01.05 92 Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

- 01.09 92 Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel
Réduction : - 1 millier d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

- 01.11 92 Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

**DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
 Frais de fonctionnement pour 3 chargés de missions de "Démocratie ou Barbarie"
Crédit supplémentaire années antérieures : 15 milliers d'euros
 Créances 2006

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 1556 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 42 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 67 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

44. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements

- 43.01 44 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 1161 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

45. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements

- 44.01 45 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 7453 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 50 Dotation globale - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 2336 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

53. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

- 43.05 53 Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 43.23 53 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 165 milliers d'euros
 Calcul des subventions de fonctionnement 2006-2007 sur base de la population déclarée au 15/01/2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 15 milliers d'euros
 Soldes 2005-2006

55. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

44.21 55 Subventions de fonctionnement aux internats

Réduction : - 21 milliers d'euros

Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

44.23 55 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice

Réduction : - 291 milliers d'euros

Calcul des subventions de fonctionnement 2006-2007 sur base de la population déclarée au 15/01/2007

Crédit supplémentaire années antérieures : 75 milliers d'euros

Soldes 2005-2006

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE**61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

11.03 61 Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance

Crédit supplémentaire : 79 milliers d'euros

Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

63. Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements

43.01 63 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance

Crédit supplémentaire : 500 milliers d'euros

Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

64. Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements

44.01 64 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance

Crédit supplémentaire : 626 milliers d'euros

Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE**70. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

41.23 70 Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance

Réduction : - 19 milliers d'euros

Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS**90. Discriminations positives - Enseignement secondaire**

01.02 90 Dépenses de toute nature liées aux écoles à discrimination positive

Crédit supplémentaire : 107 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

01.09 90 Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"

Crédit supplémentaire : 356 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

92. Activités interréseaux

33.01 92 Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

- 93. Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles**
- 01.01 93 Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles
Réduction : - 85 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 94. Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel**
- 01.01 94 Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel
Réduction : - 527 milliers d'euros
Crédits supplémentaires années antérieures : 15 milliers d'euros
 Soldes de subvention
- 01.03 94 Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (B)
Crédit supplémentaire : 2537 milliers d'euros
 Nouvelle estimation
- 01.04 94 Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel
Réduction : - 260 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 53 ENSEIGNEMENT SPECIAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédits supplémentaires années antérieures : 3 milliers d'euros
 Créances rentrées tardivement

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire pédagogique
Réduction : - 127 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 42 Personnel statutaire
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

44. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 44 Personnel statutaire paramédical
Réduction : - 49 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

46. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 46 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Réduction : - 252 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

47. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical

- 43.01 47 Subventions-traitements du personnel paramédical
Crédit supplémentaire : 202 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

48. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 48 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Réduction : - 481 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

49. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical

- 44.01 49 Subventions-traitements du personnel paramédical
Réduction : - 52 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL**50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 146 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des paramètres actualisés (indexation, nombre d'élèves, ...)

51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 51 Assurance des élèves
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Primes ETHIAS adaptées

53. Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.23 53 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 135 milliers d'euros
 Transfert partiel vers les CSAA
Crédits supplémentaires années antérieures : 85 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des paramètres actualisés (indexation, nombre d'élèves, ...)

56. Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 56 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 122 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des paramètres actualisés (indexation, nombre d'élèves, ...)
Crédits supplémentaires années antérieures : 3 milliers d'euros
 Soldes de subventions

PROGRAMME 8 - LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES**80. Initiatives diverses**

- 01.01 80 Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers
Réduction : - 1 millier d'euros
 Adaptation à la part contributive de la Communauté française

**DIVISION ORGANIQUE 54
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**

PROGRAMME 1 - UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE

10. Frais de fonctionnement

- 41.12 10 Allocation de fonctionnement - Université de Liège
Réduction : - 137 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 6 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006
- 41.13 10 Allocation de fonctionnement - Université de Mons-Hainaut
Réduction : - 32 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 4 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006
- 41.14 10 Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux
Réduction : - 16 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 3 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006
- 41.15 10 Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe
Réduction : - 9 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 1 millier d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006
- 13. Subventions sociales**
- 41.15 13 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés
Réduction : - 66 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction de l'index réel des prix à la consommation de janvier 2007
 La récupération pour étudiants disposant d'une bourse de recherche au cours des années 2007 et 2006 entraîne une diminution des crédits nécessaires par rapport au budget initial

PROGRAMME 2 - UNIVERSITES LIBRES

20. Intervention

- 44.02 20 Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971
Réduction : - 8 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 1 millier d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006

21. Subventions

- 44.04 21 Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège
Crédit supplémentaire : 51 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'évolution de l'indice santé réel

22. Subventions sociales - Université libres subventionnées

- 44.03 22 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés
Réduction : - 242 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction de l'index réel des prix à la consommation de janvier 2007
 La récupération pour étudiants disposant d'une bourse de recherche au cours des années 2007 et 2006 entraîne une diminution des crédits nécessaires par rapport au budget initial

23. Allocations de fonctionnement

- 44.12 23 Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain
Réduction : - 171 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 27 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006
- 44.13 23 Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles
Réduction : - 144 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 23 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006
- 44.14 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur
Réduction : - 12 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 7 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006
- 44.15 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons
Réduction : - 8 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 2 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006
- 44.16 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons
Réduction : - 23 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 3 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006
- 44.17 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 2 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006
- 44.18 23 Allocation de fonctionnement à l'Académie de Louvain
Réduction : - 15 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 2 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006
- 44.19 23 Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2007
Crédit supplémentaire années antérieures : 1 millier d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel de décembre 2006

PROGRAMME 4 - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**41. Frais de fonctionnement**

- 12.70 41 Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire
Réduction : - 16 milliers d'euros
 Cette réduction de crédit permettra d'alimenter d'autres besoins localisés au niveau des D.O. 45 et 55
- 33.01 41 Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire
Réduction : - 19 milliers d'euros
 Cette réduction de crédit permettra d'alimenter d'autres besoins localisés au niveau des D.O. 45 et 55
- 34.03 41 Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire
Crédit supplémentaire : 2124 milliers d'euros
 Ces moyens supplémentaires permettront :
 - de clôturer le litige avec la Faculté polytechnique de Mons (FPMs) relatif aux pensions des académiques d'avant 1971, soit 1811 milliers d'euros supplémentaires par rapport au budget initial
 - le paiement à l'EPHEC d'un solde de subvention de fonctionnement 1996 pour lequel la Communauté a perdu le procès, à savoir un montant de 313 milliers d'euros non prévu au budget initial
- 45. Coopération interuniversitaire - Banque de données**
- 40.07 45 Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude
Crédit supplémentaire : 49 milliers d'euros
 Ce crédit a été revu à la hausse compte tenu de la statistique définitive des étudiants concernés à l'ULB, reçue après la clôture du budget initial

DIVISION ORGANIQUE 55**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE ET HAUTES ECOLES****PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ECOLES (HORS DOTATIONS)****40. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 40 Personnel statutaire (cadre d'extinction)
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses de traitement

41. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles

- 11.03 41 Personnel statutaire (mises en disponibilité)
Réduction : - 186 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses de traitement

43. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)

- 43.14 43 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)
Réduction : - 312 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses de traitement

44. Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles libres subventionnées (hors subventions)

44.10 44 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)

Réduction : - 136 milliers d'euros

Nouvelle estimation sur base des dépenses de traitement

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES

51. Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française

41.21 51 Dotation aux Hautes Ecoles

Crédit supplémentaire : 96 milliers d'euros

L'indice santé moyen 2006 est définitivement fixé à 1,77%, contre 1,8% prévu initialement.

Réestimation - globalement à la baisse - des dépenses qui viennent en soustraction de l'enveloppe globale des Hautes Ecoles. Au final, il en résulte un effet positif pour l'enveloppe

56. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées

43.14 56 Subventions aux Hautes Ecoles

Crédit supplémentaire : 170 milliers d'euros

L'indice santé moyen 2006 est définitivement fixé à 1,77%, contre 1,8% prévu initialement.

Réestimation - globalement à la baisse - des dépenses qui viennent en soustraction de l'enveloppe globale des Hautes Ecoles. Au final, il en résulte un effet positif pour l'enveloppe

57. Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées

44.13 57 Subventions aux Hautes Ecoles

Crédit supplémentaire : 309 milliers d'euros

L'indice santé moyen 2006 est définitivement fixé à 1,77%, contre 1,8% prévu initialement.

Réestimation - globalement à la baisse - des dépenses qui viennent en soustraction de l'enveloppe globale des Hautes Ecoles. Au final, il en résulte un effet positif pour l'enveloppe

58. Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement

01.01 58 Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles

Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction des nécessités réelles, par transfert de moyens en provenance de la D.O.54, A.B. 12.70.41 et 33.01.41

PROGRAMME 6 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES D'ARCHITECTURE

60. Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture

41.21 60 Dotation à l'Institut d'architecture La cambre

Réduction : - 104 milliers d'euros

La diminution observée est due essentiellement à une actualisation de la projection 2007 des dépenses de traitements. La Cambre concède par ailleurs une unité d'emploi à partir de la rentrée académique prochaine, en dépit d'un coefficient réducteur maintenu à 86% pour les I.S.A.

61. Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture

43.24 61 Subvention à l'Intercommunale d'Architecture

Réduction : - 242 milliers d'euros

Les dépenses ont été réestimées sur base de la prévision de l'administration fondée sur les dépenses déjà exposées de décembre 2006 à mars 2007

62. Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture

44.13 62 Subvention aux Instituts Saint-Luc

Crédit supplémentaire : 242 milliers d'euros

Cette adaptation est le fruit d'une actualisation de la projection 2007 des dépenses de traitement. L'augmentation de la population étudiante au niveau des Instituts Saint-Luc (+ 7%) est également à l'origine de la création de 6 unités supplémentaires à partir de la rentrée 2007

PROGRAMME 7 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE

70. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes

01.01 70 Commissaires et délégués du Gouvernement

Crédit supplémentaire : 130 milliers d'euros

Cette augmentation de crédit couvre le coût de quatre Commissaires du Gouvernement, à savoir le cadre prévu

71. Allocations familiales

45.40 71 Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'enseignement supérieur hors université

Réduction : - 34 milliers d'euros

Le crédit a été adapté en fonction du rapport entre les coefficients moyens d'adaptation des allocations familiales 2006 (216,47) et 2007 (221,91)

45.41 71 Allocations familiales du personnel de l'officiel subventionné de l'enseignement supérieur hors université

Réduction : - 99 milliers d'euros

Le crédit a été adapté en fonction du rapport entre les coefficients moyens d'adaptation des allocations familiales 2006 (216,47) et 2007 (221,91)

45.42 71 Allocations familiales du personnel du libre subventionné de l'enseignement supérieur hors université

Crédit supplémentaire : 412 milliers d'euros

Ce crédit supplémentaire a été ajouté afin de couvrir le coût des remboursements par la Communauté à l'ONAFTS des allocations familiales à payer à cet organisme pour le personnel ex-HEC (aujourd'hui intégré au sein de l'ULG), ainsi que les arriérés 2005 et 2006

72. Congés de maternité

01.01 72 Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité

Réduction : - 53 milliers d'euros

Nouvelle estimation sur base des dépenses de traitement

PROGRAMME 8 - HAUTES ECOLES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE

81. Divers

33.01 81 Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur

Réduction : - 1 millier d'euros

Adaptation aux nécessités réelles

82. Subventions sociales

33.01 82 Subventions sociales

Crédit supplémentaire : 89 milliers d'euros

Ce crédit a été augmenté en fonction de la statistique définitive des étudiants finançables de l'année académique 2005-2006

DIVISION ORGANIQUE 56
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE

40. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire
Réduction : - 120 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire
Réduction : - 1 millier d'euros
 Crédit jugé suffisant

43. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 43 Subventions-traitements
Réduction : - 219 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

44. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 44 Subventions-traitements
Réduction : - 124 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE

50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 86 milliers d'euros
 Adaptation sur base des chiffres de population scolaire

51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 51 Assurance des élèves
Crédits supplémentaires années antérieures : 21 milliers d'euros
 facture ETHIAS année scolaire 2005-2006

54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 43.23 54 Subventions forfaitaires
Réduction : - 1076 milliers d'euros
 Adaptation sur base des données de population de l'année scolaire 2005-2006 - Transfert vers l'A.B. 43.25.54
- 43.25 54 Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées
Crédit supplémentaire : 1247 milliers d'euros
 Apurement d'arriérés -Transfert partiel de l'A.B. 43.23.54

55. Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 44.23 55 Subventions forfaitaires
Réduction : - 590 milliers d'euros
Adaptation sur base des données de population de l'année scolaire 2005-2006 - Transfert partiel vers l'A.B. 44.25.55
- 44.25 55 Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées
Crédit supplémentaire : 541 milliers d'euros
Arriérés de subventions - Transfert de l'A.B. 44.23.55

**DIVISION ORGANIQUE 57
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE****PROGRAMME 2 - INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES****21. Subventions à des associations diverses**

- 33.04 21 Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

PROGRAMME 3 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**30. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 30 Personnel statutaire
Réduction : - 43 milliers d'euros
Réestimation des dépenses de traitement sur base des propositions formulées par l'administration

31. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 31 Personnel statutaire
Réduction : - 6 milliers d'euros
Réestimation des dépenses de traitement sur base des propositions formulées par l'administration

32. Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements

- 43.01 32 Subventions-traitements
Réduction : - 20 milliers d'euros
Réestimation des dépenses de traitement sur base des propositions formulées par l'administration

33. Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 33 Subventions-traitements
Réduction : - 40 milliers d'euros
Réestimation des dépenses de traitement sur base des propositions formulées par l'administration

PROGRAMME 4 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

40. Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.01 40 Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée
Réduction : - 17 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base de l'évolution réelle de l'index des prix à la consommation entre janvier 2007 et janvier 2006

42. Etablissements d'Enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 43.03 42 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés (indice des prix, nombre d'étudiants subsidiables, ...)

44. Etablissements d'Enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 44.30 44 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés
Réduction : - 18 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés (indice des prix, nombre d'étudiants subsidiables, ...)

PROGRAMME 5 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNES

50. Subventions-traitements

- 43.01 50 Subventions-traitements
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 7 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT

70. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés

- 43.01 70 Subventions-traitements
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

71. Etablissements d'enseignement libres subventionnés

- 44.01 71 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 106 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

72. Humanités artistiques

- 01.01 72 Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné
Réduction : - 1 millier d'euros
 Crédit jugé suffisant

**PROGRAMME 8 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A
HORAIRE REDUIT**

**81. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Initiatives et subventions
diverses**

- 43.06 81 Subventions pour les expérimentations pédagogiques
Réduction : - 20 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 85
DETTE DIRECTE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION

01. Frais de fonctionnement

- 12.08 01 Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion des finances publiques, en ce compris des dépenses de formation, d'information et d'études
Réduction : - 33 milliers d'euros
Crédit supplémentaire années antérieures : 33 milliers d'euros
Factures 2003 et 2005 introduites en 2007

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10. Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial

- 21.03 10 Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures
Crédit supplémentaire : 1000 milliers d'euros
Impact de la hausse des taux à court terme - Transfert de l'A.B. 44.08.11

DIVISION ORGANIQUE 86
DETTE LIEE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

11. Subventions et charges financières des universités libres

- 44.08 11 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 1064 milliers d'euros
Transfert partiel vers l'A.B. 21.03.10 de la DO 85

CHAPITRE V
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 90
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

PROGRAMME I - DOTATION A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

- 01.32 11 Dotation à la Région wallonne
Réduction : - 974 milliers d'euros
Nouveau calcul en fonction des paramètres actualisés (niveau d'inflation)
- 01.33 11 Dotation à la Commission communautaire française
Réduction : - 282 milliers d'euros
Nouveau calcul en fonction des paramètres actualisés (niveau d'inflation)
- 01.34 11 Dotation à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)
Réduction : - 510 milliers d'euros
Nouveau calcul de 2006 sur base des paramètres réels (inflation notamment) - La Communauté française ne devra rien verser